



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 74594

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les filières mafieuses qui assurent l'immigration clandestine en France et en Europe. 230 filières d'immigration criminelle ont été démantelées en France en 2013. Ces chiffres ont augmenté de 30 % en deux ans. Les gains des filières mafieuses sont colossaux et croissent chaque année. Or, par une intervention timide et limitée, la France devient complice de cette nouvelle forme d'esclavage moderne. La France participe au trafic au sens où elle assure la dernière étape du transport et ce qui suit. Ce n'est pourtant pas de la solidarité que de les accueillir parce que la France n'en a plus les moyens financiers, politiques, sociaux. Les statistiques d'exaspération des Français sont équivoques : « Dans un sondage Ipsos paru en janvier 2014, environ 70 % des Français estimaient qu'il y avait trop d'étrangers en France. Selon le rapport rendu public le 4 avril 2014 de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), ils seraient même 74 % à considérer qu'« il y a trop d'immigrés en France » et 60 % à ne plus se sentir chez eux en France comme avant. ». Il lui demande si des mesures sérieuses vont être prises concernant le contrôle et le démantèlement de toutes les filières mafieuses.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74594

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1289